



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



PROTOCOLE COVID BARABULLES

1- Consultation Médicale préalable à la reprise de l'activité

Le Ministère des sports :

o Impose une consultation médicale pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19) avant la reprise de l'activité sportive (en début de saison et courant de l'année)

o Conseille une consultation médicale pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique.

EN CONSEQUENCE, avant toute reprise de l'activité, pour la sécurité du plongeur et de son binôme, chaque pratiquant devra fournir le questionnaire médical ci-dessous signé.

Le licencié doit limiter sa réponse à la dernière partie du questionnaire : « Je soussigné reconnais avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19 d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques ».



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET DE SPORTS
SOUS-MARINE.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1945, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

**AUTO-QUESTIONNAIRE PRATIQUANT/ENCADRANT
AVANT LA REPRISSE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES DANS LE
CONTEXTE DE LA PANDÉMIE AU COVID 19**

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER PAR LE PRATIQUANT ou ENCADRANT à l'ADMISSION		
<i>Depuis le début du confinement, avez-vous présenté un épisode de ...</i>	OUI	NON
1- Fièvre (Température sup. ou égale à 38°C sur plusieurs prises) ?		
2- Toux récente ou une toux aggravée sur plusieurs jours ?		
3- Gêne respiratoire récente ou aggravée ?		
4- Douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ?		
5- Douleurs abdominales, des nausées ou de la diarrhée ?		
6- Maux de gorge ou un écoulement nasal ?		
7- Fatigue importante et anormale ?		
8- Maux de tête inhabituels ?		
9- Perte du goût et/ou de l'odorat ?		
10- Variations anormales de la fréquence cardiaque ou des palpitations ?		
<i>Avez-vous ...</i>	OUI	NON
11- Fait l'objet d'un test au Covid 19 ?		
12- Été testé positif au Covid 19 ?		
13- Été en contact prolongé (+ de 15 mn à moins d'1 m) dans les 15 derniers jours avec une personne testée positive au Covid 19 ou en présentant des symptômes ?		

Si réponse NON à toutes les questions, admission possible dans les conditions identiques à celle d'avant l'apparition du Covid 19

Si réponse OUI à une des questions (sauf la 11), nécessité de consulter un médecin avant la reprise ou le début de la plongée dans le respect de l'annexe médicale produite à cet effet par la FFESSM.

Je soussigné reconnais avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19, d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques.

Nom : _____ **Prénom :** _____
Date : _____ **Signature :** _____

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07 FRANCE

T. +33 (0)4 91 33 99 31 F. +33 (0)4 91 54 77 43

FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS | RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)
SIRET 775 599 909 00022 - APE 9312Z - TVA : FR 06 175 589 909

WWW.FFESSM.FR



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



2- Référents COVID

Le Surveillant de bassin sera le référent COVID sur le créneau horaire et sera en charge de la bonne application de ce protocole par les adhérents

- Il devra être présent durant la totalité des entraînements.
- Il met à disposition du gel hydro-alcoolique pour les adhérents avant leur entrée dans les vestiaires
- Il interdira l'entrée de la piscine aux personnes présentant des signes de pathologie respiratoire ou digestives.
- Il veille à ce que les adhérents
 - o Portent un masque en permanence jusqu'à leur entrée dans l'eau
 - o Portent un bonnet
 - o Ne laissent rien dans les vestiaires (l'utilisation des casiers est **INTERDITE**)
 - o Prennent une douche « savonnée » avant leur entrée dans l'espace « Bassin »
- Il devra tenir une liste des adhérents présent à chaque créneau horaire (cette liste pourra être demandée en cas de suspicion de contamination au Covid-19)
 - o Nom- prenom- tel- mail

Il pourra déléguer cette tâche à un autre membre adhérent pour accueillir les retardataires des lors qu'il va progresser vers le bassin
- Il devra noter sur le cahier prévu à cet effet le nombre d'adhérents de chaque groupe (impératif pour les apports d'eau)
- Il devra faire appliquer et respecter les gestes barrières et les distanciations physiques.
- Le référent devra après chaque cours :
 - Désinfecter les poignées de porte
 - Désinfecter les bancs
 - Désinfecter les échelles de bassin
 - Désinfecter bureaux, chaises le cas échéant
- Il sera le premier à entrer dans l'espace « Bassin »



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



L'affichage des gestes barrières reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans tous les espaces :



Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).



Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.



Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.



Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Geste 5 : Le respect du port du masque dans tous les espaces publics extérieurs et intérieurs clos est obligatoire (stade, piscine, gymnase). Cette disposition ne concerne que les non pratiquants d'une activité.

En cas de doute :



Geste 6 : Rester chez soi, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.



Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).

Pour les établissements aquatiques :



Prendre une douche savonnée obligatoire avant d'aller nager.



Porter un bonnet de bain dans l'eau – peut être obligatoire ou fortement conseillé.

3- Accès Piscine (vestiaire et circulation)

Dans le respect des règles sanitaires nationales, les consignes d'accès ont été adaptées pour votre sécurité et celle de votre entourage.

Respect des gestes barrières :

- Masques obligatoires dès l'entrée et dans tout l'établissement ;
 - Pour les personnes de plus de 11 ans.
 - De l'entrée jusqu'en tenue de bain avant la douche obligatoire puis sur les bords de bassin avant la mise à l'eau (prévoir un sachet avec votre nom pour y mettre votre masque et le récupérer à la sortie de l'eau)
- Gel hydro alcoolique disponible à votre arrivée et sur votre parcours ;
 - À l'entrée de l'établissement et des vestiaires
 - À l'entrée de la zone de distribution du matériel
- Parcours usagers
 - Pas de regroupement dans le hall de la piscine (ni avant la séance, ni après)
 - utilisation des vestiaires : désinfecter le vestiaire occupé après chaque usager



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



- Respect systématique de la distanciation physique
- Douche obligatoire avant l'entrée au bassin
- organisation avec la natation (créneau d'avant) afin d'optimiser les entrées et sorties.

4- Matériel de plongée

a. Local Matériel

Maximum 2 personnes dans le local avec masque en charge de distribuer le matériel et le désinfecter au retour

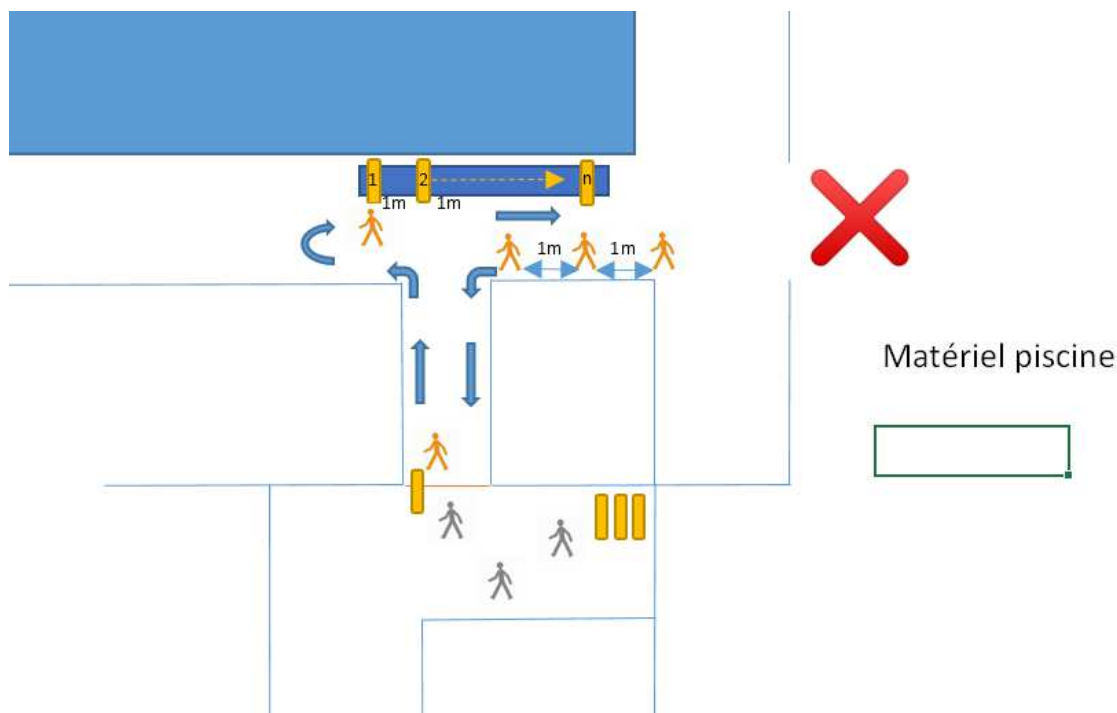
b. Prise de Matériel

Les personnes en charge du matériel pendant la séance, devront en début de séance, mettre en place le tapis au bord du bassin.

Les membres devant récupérer du matériel le feront un par un.

Les autres attendront le long du bassin (vers l'espace de stockage matériel), en respectant les distances réglementaires, que le précédent sorte du couloir d'accès au local matériel.

Ce dernier ira poser son matériel sur le tapis en commençant par le côté gauche (vers l'entrée au bassin)



- ⇒ Respect des distances de sécurité pour les personnes en attente du matériel.
- ⇒ Gel hydro-alcoolique obligatoire avant prise en charge du matériel par l'utilisateur

Chaque plongeur assure ensuite la gestion complète de l'ensemble de son matériel (manutention et retour au local matériel).



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



c. Retour matériel

A la fin de la séance, les membres du club iront restituer leur matériel en suivant le même schéma (un par un).

Utilisation de gel hydro-alcoolique avant de dégréer le bloc

L'équipe responsable du matériel, se chargera de

- ⇒ La désinfection du matériel avant de le ranger
- ⇒ Du rangement du tapis
- ⇒ De la désinfection de la porte du local matériel avant leur départ

Les adhérents se chargeront de

- ⇒ Désinfecter la robinetterie et poignées des blocs avant la prise en charge par les deux personnes du local matériel

Respect des distances de sécurité pour les personnes en attente de retour matériel.

Les Blocs, détendeurs seront rincés et désinfectés à la charge du club selon les fiches pratiques de la FFESSM en date du 18/05/2020, par les responsables matériels

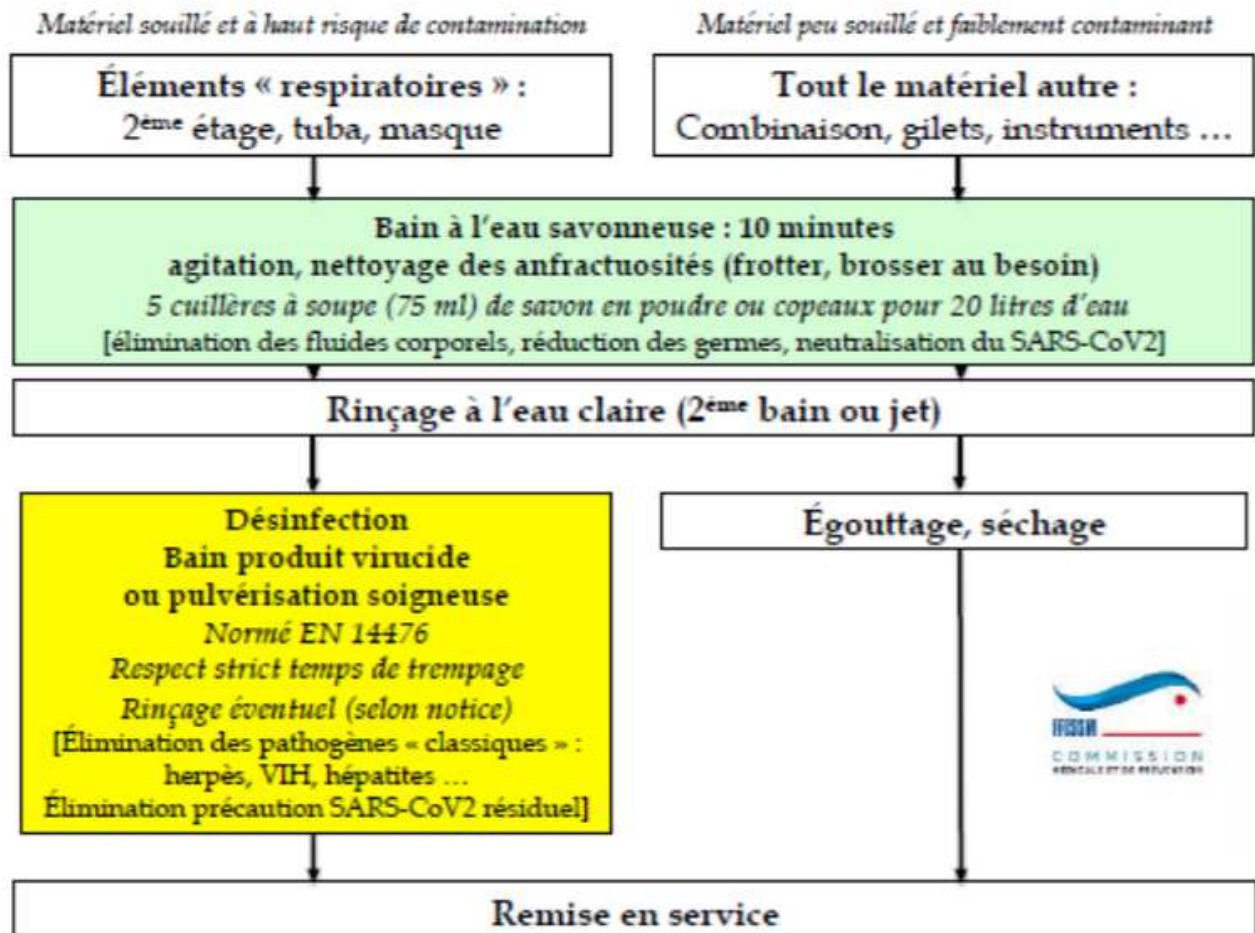
Les accessoires utilisés dans le cadre de la pratique de l'apnée (poids, plombs etc.) et de la PSP (structure combiné, parachutes) seront rincés et désinfectés par les personnes qui les ont utilisés avant d'être réintégrer dans le local matériel en respectant les règles de distanciation usuelles.



BARABULLES
Club de plongée subaquatique
40 Allée des Pervenches
91390 Morsang/Orge
N° d'agrément FFESSM : 07 91 0467
Site Internet : www.barabulles.com



DÉSINFECTION DU MATÉRIEL DE PLONGÉE EN SITUATION DE PANDÉMIE COVID-19



5- Utilisation des petits matériels

- Il ne sera pas autorisé de prendre les « pullboy », « planches », « frites » ou autres accessoires se trouvant dans l'espace de stockage matériel piscine.
- Les adhérents devront prévoir de se munir et d'apporter leur propre matériel.
- Seule l'utilisation des mannequins et des perches sera autorisée

6- Utilisation bassin

- 7 personnes maximum par ligne d'eau
- Pas d'arrêt dans l'eau en bout de bassin (**pour les nageurs**)
- Nage avec palme : Evitez la nage côte à côte
- Briefing en bord de bassin avec masque (**avec respect des distances entre les groupes**)
- Pas de prêt de petits matériels (masque et tuba) entre nageurs
- Pas d'échange d'embout entre plongeurs
- Privilégier un produit antibuée au crachat familial